

Direction

Référence : EAU-DERO-24-0080

Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO

Tel.: 24750- 920 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

> Administration communale de Helperknapp 2, Rue de Hollenfels L-7481 Tuntange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Syndicat des eaux du Sud (SES)
Objet	Dérogation au règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Ries, Theisen, Wäschbur, Wäschbur annexe, Weiher annexe 2, Ansembourg 1, Ansembourg 2 et François situées sur les territoires des communes de Saeul, Habscht et Helperknapp concernant l'installation d'une clôture pour délimiter la zone de protection autour du captage source «Compte d'Ansembourg 2» (SCS-511-62) à Bour
Localité(s)	Bour
Commune(s)	Helperknapp

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

<u>Annexes:</u>

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés